

SECRETARIAT GENERAL
RD/BG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2008

DELIBERATION

OBJET : composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Outre son président, le conseil d'administration comprend des membres du conseil municipal élus par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il comprend également des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Au nombre des membres nommés, doivent figurer :

- ✓ Un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- ✓ un représentant des associations familiales ;
- ✓ un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- ✓ un représentant des personnes handicapées du département.

Lors du précédent mandat, le conseil d'administration comprenait, outre son président, huit membres élus et huit membres nommés.

Il est proposé de maintenir cette composition. Compte tenu du mode de scrutin qui ne permettrait pas à chacune des listes d'opposition de disposer d'un siège, le maire suggère à la liste « Plœmeur, initiatives et liberté » de proposer un candidat au titre des membres nommés.

Trois listes sont proposées.

Le vote donne le résultat suivant :

.../..

Au 1er tour de scrutin, 32 votants, 32 suffrages exprimés.

Liste Myriam ROBIC	27 voix	soit 7 élus
Liste Marie-Hélène MARTEAU	3 voix	soit 1 élu
Liste Yvonne ROSSARD	2 voix	Pas d'élus.

Sont élus :

- Myriam ROBIC
- Evelyne METAYER
- Mireille LE GARREC
- Yolande ALLANIC
- Brigitte LE LIBOUX
- Marie-Claire RIVOAL
- Marcel RODRIGUEZ
- Marie-Hélène MARTEAU

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire

Loïc LE MEUR